

REPUBLIQUE DU TCHAD

CONSEIL MILITAIRE DE TRANSITION

PRESIDENCE DU CONSEIL

PRIMATURE

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT ET DE LA
COOPERATION INTERNATIONALE

SECRETARIAT D'ETAT

DIRECTION GENERALE DU MINISTERE

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, DES
ETUDES ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES

DIRECTION DES STATISTIQUES ECONOMIQUES

DIVISION DES STATISTIQUES ECONOMIQUES

SERVICE DE LA CONJONCTURE

UNITE-TRAVAIL-PROGRES

وحدة - عمل - تقدم



جمهورية تشاد

رئاسة الجمهورية

التخطيط لتنموي وزارة الاقتصاد و
التعاون الدولي

أمانة الدولة

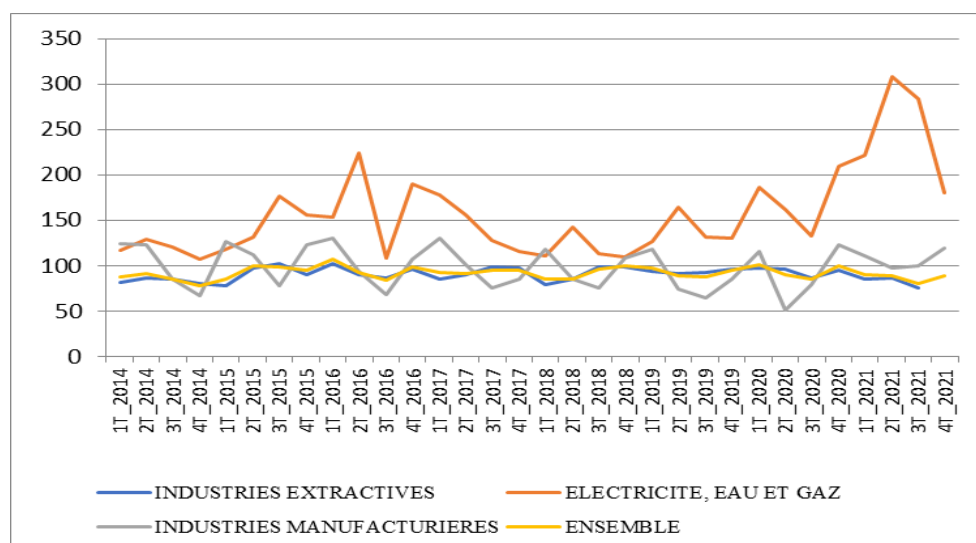
الإدارة العامة للوزارة

المعهد الوطني للإحصاء والدراسات الاقتصادية
والديموغرافية



INDICE HARMONISE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

(4^{ème} trimestre 2021)



Présentation

L'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) est un indicateur permettant de mesurer l'évolution de la production du tissu industriel sur une période bien définie.

L'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) publie depuis janvier 2012, des notes trimestrielles de l'IHPI pour répondre aux besoins des utilisateurs de disposer des informations trimestrielles sur l'activité industrielle au Tchad.

L'indice base 100 en 2012 du Tchad, couvre les industries extractives, agro-alimentaires, du textile, d'habillement et du cuir, d'imprimerie, pétrolières, de matériaux-minéraux, métalliques, manufacturières et de production et de distribution d'eau, d'électricité et de gaz. La nomenclature d'activités et de produits utilisée est celle des Etats membres de l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT). L'IHPI est de type LASPEYRES et est obtenu en sommant les indices des sous-branches pondérés par leurs valeurs ajoutées respectives par rapport à la valeur ajoutée totale industrielle de l'année de base. L'échantillon est composé de 26 entreprises avec 34 produits couvrant 95% de la valeur industrielle du pays. L'indice est publié au plus tard 45 jours après la fin d'un trimestre sous revue.

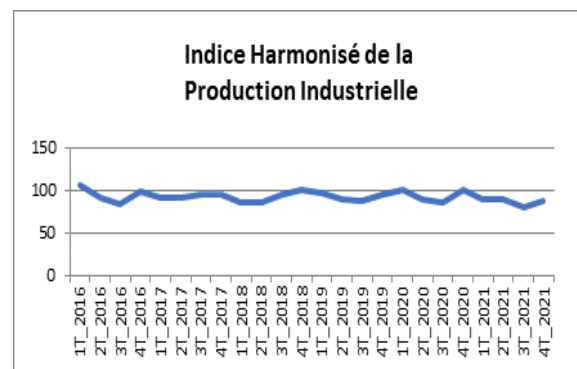
Reprise de la production industrielle du Tchad

La production du tissu industriel tchadien qui est en baisse depuis le premier trimestre 2021 reprend avec une hausse au dernier trimestre de l'année. En effet, au 4^{ème} trimestre 2021, la production industrielle au Tchad a augmenté de 19,4% par rapport au trimestre précédent ; une hausse attribuable à l'augmentation de production des industries manufacturières (+18,5%), celle des industries extractives (+21,3%), agroalimentaires (+22,5%) et pétrolières (+17,0%). Toutefois, cette hausse a été ralentie par la forte baisse de production des industries de production et de distribution d'eau, d'électricité et de gaz (-36,6%).

En revanche, en glissement annuel¹, la production industrielle au Tchad a baissé de

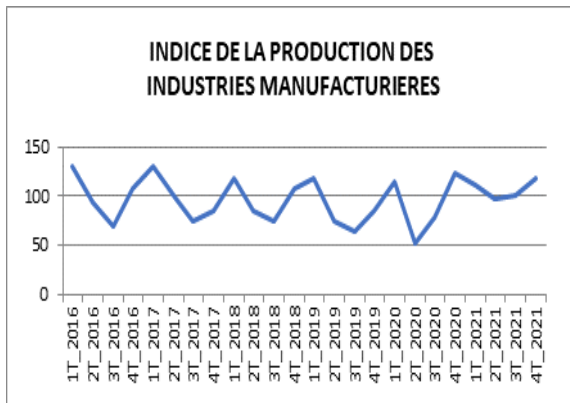
¹ Variation entre le trimestre de l'année en cours et le même trimestre de l'année précédente.

4,4% au cours du trimestre sous revue avec les baisses observées sur l'ensemble des types d'industries (industries de production et de distribution d'eau, d'électricité et de gaz avec 14,4%, industries extractives avec 4,4%, industries manufacturières avec 3,3%, imprimerie avec 29,4% et industries agroalimentaires avec 9,2%).



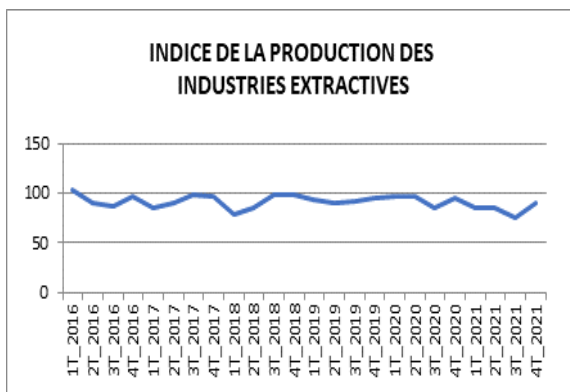
Hausse de production des industries manufacturières

La production des industries manufacturières au Tchad a augmenté de 18,5% au quatrième trimestre 2021 par rapport au trimestre précédent. En revanche, en glissement annuel, elle a légèrement baissé de 3,3% au cours du trimestre sous revue.



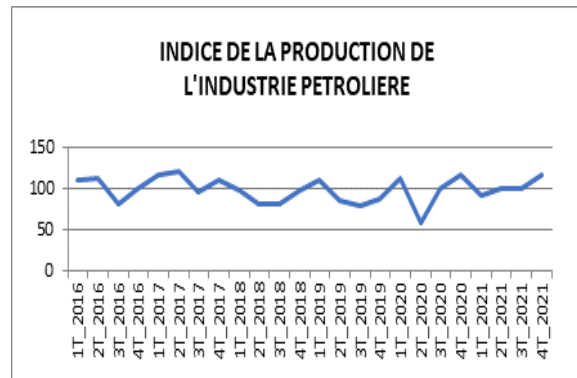
Production des industries extractives en hausse

Après une baisse observée au troisième trimestre 2021, la production des industries extractives au Tchad a fortement augmenté de 21,3% au quatrième trimestre 2021. Par contre, en glissement annuel, la production des industries extractives a baissé de 4,4% au cours du trimestre sous revue.



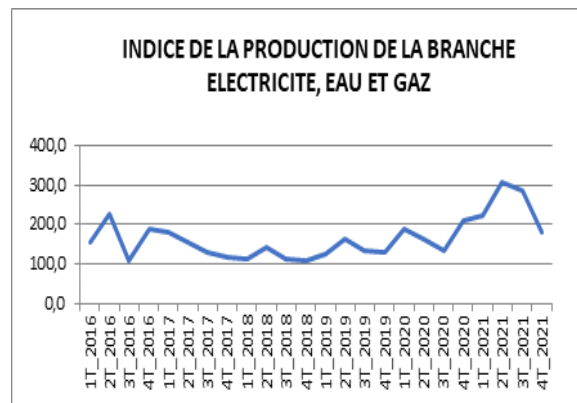
Production de l'industrie pétrolière en hausse

Au 4^{ème} trimestre 2021, la production de l'industrie pétrolière au Tchad a cru de 17,0% par rapport au trimestre précédent. En revanche, en glissement annuel, elle a légèrement baissé de 0,6% au cours du trimestre sous revue.



Chute de production des industries de production et de distribution d'électricité, d'eau et de gaz

Au 4^{ème} trimestre 2021, la production des industries de production et de distribution d'eau, d'électricité et de gaz au Tchad a baissé tant en variation trimestrielle qu'en glissement annuel respectivement de 36,6% et de 14,4%.



Production des industries de matériaux-minéraux reste inchangée

Au 4^{ème} trimestre 2021, la production des industries de matériaux-minéraux est restée stable en variation trimestrielle et a doublé en glissement annuel (+109,6%)

Hausse de production des industries agro-alimentaires

Au 4^{ème} trimestre 2021, la production des industries agro-alimentaires a augmenté de 22,5% par rapport au trimestre précédent. En revanche, en glissement annuel, elle a baissé de 9,2% au cours du trimestre sous revue.

BRANCHES D'ACTIVITES	Valeur des indices, base 100 : 2014		
	4 ^{ème} Trim. 2021	Variation Trimestrielle (%)	Glissement annuel (%)
Industries extractives	90,9	21,3	-4,4
Industries agroalimentaires	133,3	22,5	-9,2
Industries du textile, d'habillement et du cuir	58,2	0,0	0,0
Imprimerie	51,7	0,0	-29,4
Industrie pétrolière	115,8	17,0	-0,6
Industries de matériaux-minéraux	90,7	0,0	109,6
Industries métalliques	31,6	0,0	989,6
Industries manufacturières	118,8	18,5	-3,3
Autres industries manufacturières	54,1	0,0	0,0
Electricité, eau et gaz	179,8	-36,6	-14,4
IHPI_Global	95,6	19,4	-4,4

Aperçu méthodologique de l'IHPI

Champ couvert

Dans le cadre de l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) dans les pays membres d'AFRISTAT, le champ de l'industrie est bien délimité : le calcul de l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) se rapporte au seul secteur secondaire et ne prend en considération que les activités productives des entreprises industrielles. L'activité d'égrenage du coton est classée dans la Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA) parmi les activités agricoles. Les industries extractives sont incluses dans le champ de l'IHPI. Les Boulangeries industrielles qui sont à l'évidence des industries alimentaires, sont aussi incluses dans le calcul de l'IHPI. A l'inverse, les dépôts de pain ne sont pas pris en compte. Les activités de construction ne sont pas également concernées.

Echantillon

Les entreprises qui composent l'échantillon ont été choisies à partir de la liste des entreprises du répertoire des entreprises dont dispose l'INSEED. Cette liste a été étendue à d'autres entreprises issues des fichiers des autres administrations (DGI, CNPS, etc.). Les entreprises sont classées par secteur d'activités. Les variables comme la valeur ajoutée, le Chiffre d'Affaires (CA) et les effectifs du personnel ont été retenues comme critères pour mesurer les performances industrielles. L'échantillon d'entreprises enquêtées couvre l'ensemble des dix branches d'activités industrielles. Il a été choisi en tenant compte de la représentativité sectorielle et de la représentativité selon la taille des entreprises. L'échantillon définitif retenu pour le suivi de la conjoncture dans l'industrie compte 26 entreprises et 31 produits couvrant 95% de la valeur industrielle du pays.

Méthode de tirage de l'échantillon

Au niveau de chaque secteur, le tirage de l'échantillon est fait en deux étapes : la première est relative à la sélection des grandes entreprises de la strate. Un tri des entreprises par taille décroissante du CA est effectué, ainsi que le calcul des proportions du CA des entreprises retenues dans la base de sondage et celui de proportion cumulée. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues.

La deuxième étape consiste à la sélection des autres entreprises de la strate. Pour les entreprises dont le pourcentage du CA est inférieur à la borne fixée, il est procédé à un échantillonnage par choix raisonné sur la base du CA ou de la taille de l'entreprise.

Méthode de calcul de l'IHPI

Le calcul de l'IHPI s'effectue de manière hiérarchisée en partant des indices élémentaires correspondant aux produits industriels caractéristiques (séries témoins), aux indices de sous-branche et à l'IPI harmonisé national. Les indices élémentaires représentent le rapport de la quantité produite au cours du trimestre courant à celle correspondant à la moyenne de l'année de base. Les indices de sous-branches sont des indices de type LASPEYRES pondérant les indices élémentaires précédents relatifs aux produits selon le poids respectif (pour l'année de base) dans la valeur ajoutée totale. L'IHPI est un indice de type LASPEYRES et est obtenu en sommant les indices des sous-branches pondérés par leurs valeurs ajoutées respectives par rapport à la valeur ajoutée totale industrielle de l'année de base.

Tableau A01 : Indices par branches d'activité

BRANCHES	Pondérations	T4_2020	T3_2021	T4_2021	Variation trimestrielle	Glissement annuel
EXTRACTION D'HYDROCARBURES	8148,7	94,9	73,9	90,5	22,6	-4,7
AUTRES ACTIVITES EXTRACTIVES	17,3	64,1	134,1	97,8	-27,1	52,6
ACTIVITÉS DE SOUTIEN AUX INDUSTRIES EXTRACTIVES	289,3	100,0	100,0	100,0	0,0	0,0
FABRICATION DE BOISSONS	100,1	126,0	122,1	106,8	-12,5	-15,2
FABRICATION DES PRODUITS A BASE DE TABAC	86,6	25,4	29,0	32,3	11,4	27,2
FABRICATION DE PRODUITS TEXTILES	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
FABRICATION D'ARTICLES D'HABILLEMENT	7,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
IMPRIMERIE ET REPRODUCTION D'ENREGISTREMENTS	7,1	73,2	51,7	51,7	0,0	-29,4
RAFFINAGE PÉTROLIER, COKEFACTION	907,8	116,5	99,0	115,8	17,0	-0,6
FABRICATION DE MATERIAUX MINERAUX	30,5	43,3	90,7	90,7	0,0	109,6
FABRICATION DE MACHINES ET D'EQUIPEMENTS N.C.A.	28,4	31,6	31,6	31,6	0,0	989,6
FABRICATION DE MEUBLES ET MATELAS	0,2	54,1	54,1	54,1	0,0	0,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ,	57,6	230,3	285,9	165,3	-42,2	-28,2
CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU	12,7	117,8	273,1	245,3	-10,2	108,3
ENSEMBLE	10000,0	100,0	80,1	95,6	19,4	-4,4

Source : INSEED/DSE/SC/2021

Supervision générale :

Dr BARADINE ZAKARIA MOURSAL, Directeur Général de l'INSEED.

Coordination technique des travaux :

- **AHMAT SOULEYMAN HACHIM**, Directeur des Statistiques Economiques ;
- **ZAKARIA ISSAK ABDELKERIM**, Chef de Division des Statistiques Economiques ;
- **FANGAMLA MARANDI**, Chef de Service de la Conjoncture.

Collecte des données :

- **AFEZOU Michel** ;
- **ABDEL NASSER Idriss Daoud** ;
- **BRAHIM Hassan** ;
- **SABRE Hassan Hachim** ;
- **YADIA PAYANFOU**.

Traitement et rédaction :

- **KOÏNA ALAÏNA**, Cadre Ingénieur Statisticien Economiste au Service de la Conjoncture.

Lecture et validation : Comité de Suivi de la Qualité Statistique (CSQS)

Toutes les correspondances concernant l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle sont à adresser à :

Monsieur le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique, des Études Économiques et

Démographiques (INSEED), Rue Brosset, Quartier Djambal Ngato, BP : 453 N'Djaména-Tchad, téléphone :

+235 22 52 31 64, Fax : +235 22 52 66 13, E-mail : info@inseed.td, Site web : www.inseed.td